

Commune de Celles
Opération de Développement Rural**Commission locale de Développement rural de Celles**

Compte-rendu de la séance du 13 octobre 2016

(19h00 à la Maison de l'Entité – Salle du Conseil communal – Rue Parfait, 14 à 7760 CELLES)

Membres présents

Yves WILLAERT – *Echevin délégué à la fonction maïorale*
Michel PECQUEREAU – *Échevin, Président de la CLDR*
Axelle CHANTRY – *Échevine du Développement rural*

Thierry BAUFFE, Carine BREDIA, Damien CUIGNET, Philippe DE KEUKELEIRE, Jean-Paul DELBECKE, Jean DELESTRAIN, Patrick DUPUIS, Annie FARVACQUE, David HOTTON, Thierry LEFEVRE, Freddy RENARD, Francis VANCLES, Jean-Claude VANMEENEN, Olivier VANSEYMORTIER – *Membres de la CLDR*
Eric EVRARD, - *Agent de développement FRW*

Membres excusés

Benoît ALLUIN, Thierry EEMAN, Daniel HUBERMONT, Bernadette LEBALLY, Martine LEMAIRE, Etienne LEROY, Alexandrine MAES, Hugues PLUME, Willy VANSEYMORTIER - *Membres de la CLDR*

Invités excusés

Marie-Vinciane DEBOUVRIE - *Service Travaux, Relais communal ODR*
Stéphanie GUÉRIN - *Agent de développement FRW*

Préambule

Le Président de la CLDR annonce l'ordre du jour et remercie les membres de leur présence.

Approbation du compte-rendu de la séance du 06/09/2016

Concernant l'approbation du compte rendu du 09/06/2016, un membre relève que le correctif n'est pas suffisamment clair ; la phrase posant problème (« *La CLDR est favorable aux projets de la Fondation « Mais Oui !* » ; *elle ne veut pas risquer de les pas compromettre* ») est modifiée comme suit : « *elle ne veut pas risquer de les compromettre* ».

Concernant l'accès au parc, la phrase est remplacée par : « *le souhait actuel de la CLDR et des Velainois est de jouir régulièrement de l'accès au parc* ».

Un participant regrette que la fiche projet de la maison de village n'ait pas été jointe à la convocation comme proposé lors de la réunion précédente.

Le secrétaire explique que ce choix repose sur le caractère volumineux du document, disponible à l'administration communale ; le document sera envoyé sous format informatique.

Travail sur le calendrier rural

Un participant regrette qu'il n'y ait pas eu de document de travail envoyé en amont de la réunion.

Un autre estime que cette démarche ressort de celle d'un groupe de travail et non de la CLDR.

Le Secrétaire et l'échevine du DR expliquent qu'il s'agit avant tout pour la CLDR d'établir les lignes directrices du projet, la forme que devra prendre le contenu de ce document ; suite à quoi le travail rédactionnel pourra démarrer.

Plusieurs pistes sont avancées par la CLDR :

- Ne pas réserver ce produit uniquement aux nouveaux habitants mais à tous les foyers ;
- Inscrire au budget communal la dépense pour l'éditer ;
- Réfléchir à l'option d'un almanach ;
- Contenu : les travaux aux champs au gré des saisons et les variations des paysages y liées, les anecdotes rurales, des recettes selon les productions (ex : pdt), apprendre à reconnaître ce qui pousse dans les champs,...

La CLDR estime que les devoirs et obligations des agriculteurs ne sont pas à aborder car ils sont sujets à de multiples interprétations et ouvrent la voie à diverses dérives.

L'ajout des festivités et événements locaux fait débat ; la CLDR estime que ce n'est pas nécessaire de les mentionner.

Conclusion : sur base de ses éléments l'échevine convoquera une réunion de travail ; les membres de la CLDR intéressés se manifestent en séance.

Divers

Groupe de travail « entrées de villages »

Yves WILLAERT propose de lancer un groupe de travail sur le sujet ; il s'agirait de pointer sur carte les sites et de réfléchir aux équipements les mieux adaptés en tenant compte des contraintes agricoles.

Il rappelle qu'il faudra inscrire au budget une somme qui y soit dédiée.

Les membres intéressés s'inscrivent en séance ; la FRW se chargera de la convocation et de l'animation de la réunion.

Maison de village de Velaines

Un membre représentatif du monde associatif regrette que celui-ci n'ait pas été associé au choix de l'architecte et n'ait pu donner son avis sur l'esquisse du lauréat. Celle-ci conditionnera le projet et le résultat risque de ne pas répondre aux attentes des utilisateurs. La CLDR regrette qu'aucun membre non politique n'ait été associé au jury.

L'échevine du DR et le Président signalent que la procédure va être relancée ; un nouveau marché de service devra être soumis au Conseil communal puisque la chapelle des Oblats a été soustraite du périmètre par décision de la CLDR.

La surface perdue sera à « transposer » sur le site de la salle communale.

Les membres estiment qu'il faudra porter la réflexion sur l'entièreté du site (salle communale, jardin, maison, bibliothèque,...) pour bien cerner le fonctionnement et les interactions actuelles et potentielles entre les utilisateurs.

Ils demandent que les associations soient consultées sur leurs attentes afin que les architectes qui se manifesteront cernent au mieux le programme d'aménagement et remettent une esquisse pertinente.

Les représentants du Collège ne sont pas contre l'idée.

Le Président rappelle que cela risque d'encore retarder la mise en œuvre de la convention, pour laquelle le délai est fixé et couru.

Le secrétaire suggère que la commune pose la question à F.OTTEN du risque encouru en cas d'allongement de la procédure en raison de cette démarche consultative.

La CLDR demande que le nouveau jury comprenne des membres non politiques de celle-ci.

Composition de la CLDR

Le Secrétaire signale que la candidature de Francis VANCLES a été approuvée par le Conseil communal.

Celle de Françoise LEFEBVRE sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communal car le courrier de candidature ne figurait pas dans les documents préparatoires du Conseil.

Un membre signale avoir été informé de la démission de Josée HENNEQUIN.

Le Président et le Secrétaire n'ont eu aucune information sur la chose.

Le Secrétariat,

Le Président,

Eric EVRARD
Fondation rurale de Wallonie

Michel PECQUEREAU
Premier Échevin